COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 13 décembre 2023
Greffe + Travaux 5x_0134 + 9122_Préavis édités + 3208 Chalet de l'Eterpaz + 3202 Chalet du Croset + 3215 Chalet Pâquier Geneyne + 3206 Chalet Les Fonds + 3212 Chalet du Pâquier Gétaz_CH

Préavis No 02/2024

Demande de crédit pour la réfection et l'entretien des sols, des couches et des murs de plusieurs chalets d'alpage

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un financement pour :

- La réfection des couches et des sols des fromageries de quatre alpages communaux
- Modifications du foyer et de la cheminée de Croset

Présentation :

Poursuivant sa volonté et son devoir d'entretenir ses chalets d'alpage communaux, la Municipalité soumet aujourd'hui au Conseil communal une demande de financement pour l'assainissement des couches des ariaux de l'Eterpaz et du Pâquier Geneyne ainsi que des salles de fabrication des chalets des Fonds et du Pâquier Gétaz.

Une modification du tranchage et notamment de la cheminée de Croset est également prévue, au vu des risques d'incendie constatés lors d'une visite sur cet alpage.

La Municipalité, soucieuse de respecter les normes sanitaires en vigueur tient à fournir les améliorations indispensables à ses chalets, afin d'éviter des pénalisations à ses amodiataires et de

fournir les meilleures conditions de travail possibles à ces corporations travaillant dans des contextes souvent précaires.

Ce préavis porte sur le changement de sol des couches des écuries de l'Eterpaz et du Pâquier Geneyne. En effet, ceux-ci sont encore en solives et doivent être rénovés. Nous préconisons un bétonnage, plus pratique et résistant.

Au Pâquier Geneyne, plusieurs assainissements sont encore prévus, notamment la reprise des eaux usées pour les amener à la nouvelle fosse créée l'année passée ainsi que la réfection indispensable du mur Nord de l'écurie et la création d'une dalle béton sur son côté Ouest.

Au chalet des Fonds, cette demande complète le préavis que le Conseil a accepté en juin 2023 et consiste en la pose d'une résine au tranchage et à la chambre à lait, tout comme au Pâquier Gétaz.

Au Pâquier Gétaz, il convient également de poser un caniveau pour récolter des eaux indésirables qui passent du tranchage à la chambre à lait.

Coûts

Démontage et bétonnage des couches :	CHF	50'000.00
Pose de résine dans les tranchages et chambres à lait	CHF	30'000.00
Création d'un caniveau	CHF	5'000.00
Reprise des eaux usées et réfection de murs et dalles	CHF	60'000.00
Réfection cheminée et creux du feu	CHF	20'000.00
Honoraires et imprévus	CHF	5'000.00
Total :	**CHF**	**170'000.00**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 02/2024 du 13 décembre 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'entretien des couches, murs, tranchages et chambres à lait de plusieurs chalets d'alpage.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 170'000.00.
- **de financer** le montant de CHF 170'000.00 par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.

Information sur les durées obligatoires d'amortissement :

Le montant CHF 170'000.00 est amorti sur une période de 30 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 13 décembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Eric Grandjean	**Sophie Matthey**

Copie :
Mme Cosette Hämmerli, municipale
Bourse communale.